

Association Dingo-La Nef  
Rue Louis Pergaud  
16000 Angoulême  
T : 05 45 25 97 00  
F : 05 45 25 97 10

Angoulême le 3 Juillet 2008

## REGLEMENT INTERIEUR

### Jouez & gagnez une guitare Epiphone DOT STUDIO et deux pass vip à la Garden Nef Party des 18 & 19 juillet 2008.

Art 1. L'Association Dingo-La Nef organise, dans le cadre de son festival Garden Nef Party, un jeu concours intitulé « Jouez & gagnez une guitare Epiphone et votre pass vip à la Garden Nef Party des 18 & 19 Juillet 2008 », en partenariat avec les guitares Gibson.

Art 2. Le jeu concours sera ouvert à la participation de tous à partir du Lundi 7 Juillet 2008 à 14 heures sur le site officiel du festival : [www.gardennefparty.com](http://www.gardennefparty.com), et par un lien depuis le site [www.myspace.com/gardennef](http://www.myspace.com/gardennef). Ces deux sites internet sont en accès libre et gratuit.

La date limite de participation est prévue de la façon suivante par le site internet du festival : [www.gardennefparty.com](http://www.gardennefparty.com), au plus tard le Vendredi 11 juillet 2008 à minuit (le système informatique du site faisant foi). Toute autre forme de participation est exclue. Il n'y a pas de remboursement des frais de participation ou de demande de règlement.

Art 3. Ce jeu est ouvert à toute personne à l'exclusion des membres du personnel de La Nef, des sociétés et partenaires ayant participé à l'organisation de ce jeu concours ainsi que leur famille (même nom, même adresse...). Un seul bulletin par participant (même nom, même adresse) sera accepté. Le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il communique sur sa fiche d'identification.

Art 3bis. La participation au jeu concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. L'Association Dingo-La Nef ne pourrait être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du site pour un navigateur donné. L'Association Dingo-La Nef ne saurait garantir que le site [www.gardennefparty.com](http://www.gardennefparty.com), fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés.

L'Association Dingo-La Nef ne pourrait être tenu responsable si les données relatives : l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison (par exemple, un problème de connexion : Internet chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de notre serveur Internet, etc...) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles : traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc).

Art 4. Pour participer,

Vous devez répondre correctement aux 2 questions du quizz et remplir lisiblement la fiche d'identification, ces deux éléments constituant le bulletin de participation, et renvoyer votre bulletin de participation via le site du [www.gardennefparty.com](http://www.gardennefparty.com), au plus tard le Vendredi 11 Juillet 2008 minuit (le système informatique du site faisant foi).

Le quizz est présenté sous la forme d'un Questionnaire à Choix Multiples dont les 2 questions sont :

**A) La sonorité de la guitare Gibson SG correspond à un célèbre groupe de rock. Lequel ?:**

1) AC/DC 2) The Rolling Stones 3) The Cramps

**B) Jack White est le leader des Raconteurs. Quel est le nom de son autre groupe ?**

1) White Stripes 2) The Black Angels 3) Redd Kross

Seuls les bulletins complets, expédiés dans les temps impartis et présentant les bonnes réponses aux 2 questions seront tirés au sort.

Le tirage au sort s'effectuera le 15/07/08 à la Nef à Angoulême, hors présence du public.

Le tirage au sort sera effectué informatiquement en deux étapes :

- la première consistera en un tri des bulletins complets en informations demandées et présentant les bonnes réponses aux deux questions,
- la seconde consistera à un tri aléatoire du gagnant issus de la liste réalisée à la première étape.

En cas d'absence de bulletin présentant les deux bonnes réponses au quizz, le tri aléatoire sera effectué à partir de la liste des bulletins présentant 1 bonne réponse sur les deux du quizz.

Le gagnant sera contacté par courrier à l'issue du tirage au sort par téléphone ou e-mail via l'on adresse communiquée sur la fiche d'identification.

La dotation offerte est la suivante :

1<sup>er</sup> prix : Une Guitare électrique de marque Epiphone modèle DOT Studio + 2 places VIP pour les 2 jours du festival Garden Nef Party 2008,

Remise des prix : la remise de ces prix se fera sur site à La Ferme des Valettes à Angoulême lors du Festival Garden Nef Party 2008 en fonction de la disponibilité des gagnants.

Si le gagnant ne pouvait se rendre sur place le 18 & 19 juillet la guitare sera conservée et à sa disposition à La Nef – rue Louis Pergaud – 16000 Angoulême.

Art 5. La dotation offerte au gagnant ne pourra donner lieu ni à contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Art 6. L'Association Dingo-La Nef ne pourrait être tenu pour responsable si pour une raison quelconque et indépendante de sa volonté le jeu concours devait être écourté, modifié, reporté ou annulé. Aucune indemnité ne pourrait être réclamée à l'Association Dingo-La Nef.

Art 7. L'Association Dingo-La Nef ne pourra être tenu pour responsable d'un préjudice d'aucune nature (physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur.

Art 8. Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78.17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au jeu-concours.

Art 9. Les gagnants autorisent par avance l'Association Dingo La Nef à utiliser leur nom et photographie dans toute communication liée au présent jeu. Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie.

Art 10. Le présent règlement, la feuille de réponses aux 2 questions du quizz, la copie imprimée des pages du site internet consacrées au jeu, sont déposés en l'étude de la SCP Zerdoun et Deenen-Laurain, huissiers de justice, 2 rue Raymond Audour à 16000 Angoulême, conformément à l'article 121.38 du Code de la consommation. Le présent règlement est téléchargeable gratuitement sur le site internet de la Nef : [www.gardennefparty.com](http://www.gardennefparty.com) <<http://www.gardennefparty.com>> et sur simple demande à l'Association Dingo-La Nef – rue Louis Pergaud – 16000 à Angoulême.